AR Prefecture
083-218300598-20260707-2026_035-DE
Reçu le 10/07/2026

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

Séance du 07 JUILLET 2026 – N°2026/035

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Respelido, sur convocation légale du premier juillet deux mille vingt-six adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-9 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Gilbert BRINGANT, maire.

Nombre de Membres	
En exercice	23
Présents	18
Votants	22
Absents	1

Etaient Présent (e) s :

ALLAIN Thierry, ASTIER Marc-Antoine, BRINGANT Gilbert, CABANERO Karine, CALIENNO Vincent, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CRIADO Éric, DORVAUX Jacques, FANCHINI Christian, GARCIA Laetitia, HIVER Chloé, KALKOUL Cyndia, LAHERTE Séverine, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, TREMOLIÈLE Inès, URVOY Maëlig, VAN GORKUM Valéry

Absent (e) s représenté (e) s :

BOUTEILIER Hervé représenté par ASTIER Marc-Antoine
DUVETTE Natalie représentée par FANCHINI Christian
SANSON Cathy représentée par CABANERO Karine
SBRAGGIA Jean-Louis représenté par BRINGANT Gilbert

Absent (e) s excusé (e) s :

BRIDOUX-GANI Émilie

Secrétaire de séance :
Le secrétaire de séance acte de 18 présents, et constate que le quorum est atteint (12 membres minimum)

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 313-1 et suivants relatifs à la création des emplois ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le tableau des effectifs ci-après annexé

CONSIDERANT que l'organisation actuelle des services de la Commune de Forcalqueiret repose sur une structuration en 6 pôles d'expertise et opérationnels, visant à optimiser la réponse aux besoins des administrés ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié le : 09/10/2026 19:20 (Europe/Paris)
Par : ADMINISTRATION GENERALE
https://www.intramuros.org/forcalqueiret/documents_administratifs/81332

AR Prefecture
083-218300598-20260707-2026_035-DE
Reçu le 10/07/2026

CONSIDERANT les mouvements de personnel récents (départs en mutation, départs à la retraite, fin de détachement) et la volonté de réorganiser les services pour gagner en efficacité, rendant indispensable le renforcement de certain emploi ;

CONSIDERANT que, dans l'attente de la consultation du Comité Social Territorial (CST) pour la fermeture des postes devenus sans objet, il convient de procéder dès à présent à l'ouverture des nouveaux postes nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il présente la liste des créations d'emploi par pôle d'expertise :

POLE ENFANCE JEUNESSE :
Agent territorial Spécialisé Ecole Maternelle :

- 1 emploi permanent, ATSEM principal de 2ème classe, à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 32/35ème.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la création des emplois permanents tels qu'énumérés ci-dessus à compter du 02 juillet 2026 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gilbert BRINGANT



Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en préfecture le 10/07/2026
- Publication le 10/07/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié le : 05/10/2026 19:20 (Europe/Paris)
Par : ADMINISTRATION GENERALE
https://www.intramuros.org/forcalqueiret/documents_administratifs/81332

AR Prefecture
083-218300598-20260707-2026_035-DE
Reçu le 10/07/2026

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus	Nb de Grades créés
FILIERE ADMINISTRATIVE	**10**	**8**	**2**	**7**
Attaché	1	1	-	2
Rédacteur ppl. de 1er Cl.	-	-	-	2
Rédacteur ppl. de 2ème Cl.	-	-	-	2
Rédacteur	1	-	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	5	4	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	-	-	-	
Adjoint administratif	3	3		
FILIERE TECHNIQUE	**13**	**11**	**2**	**11**
Ingénieur principal				
Ingénieur				1
Technicien ppl. de 1er Cl.				1
Technicien ppl. de 2ème Cl.				1
Technicien				1
Agent de maîtrise	1	1	-	-
Adjoint Technique principal 1ère classe	4	3	1	-
Adjoint Technique	8	7	1	7
FILIERE POLICE	**3**	**2**	**1**	
Chef de service	1	-	1	-
Brigadier-chef principal	1	1	-	-
Garde champ. Chef ppl.	1	1	-	-
Garde champêtre chef				

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus	Nb de Grades créés
FILIERE ADMINISTRATIVE	**3**	**1**	**2**	**-**
Adjoint administratif principal de 1ère classe	-	-	-	-
Adjoint administratif principal de 2ème classe – 28h	1	1	-	-
Adjoint administratif – 28h	1	-	1	-
Adjoint administratif – 20h	1	-	1	-
FILIERE TECHNIQUE	**6**	**4**	**2**	
Adjoint Technique principal 1ère classe – 28h	1	1		
Adjoint Technique – 28h	1	1		
Adjoint Technique – 20h	1	1		
Adjoint Technique – 17.42h	2	1	1	
Adjoint Technique – 6.08h	1		1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	**1**		**1**	**1**
ATSEM. ppl. de 2ème Cl. – 28h	1		1	
ATSEM. ppl. de 2ème Cl. – 32h				1
ATSEM. ppl. de 2ème Cl. – 32h				1

	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus	Nb de Grades créés
TOTAL DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET	26	21	5	18
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS A TNC	10	5	5	1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié le : 09/10/2026 19:20 (Europe/Paris)
Par : ADMINISTRATION GENERALE
https://www.intramuros.org/forcalqueiret/documents_administratifs/81332